

Montréal, le 11 mars 2011

Madame Anne-Lyne Boutin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponse à la question complémentaire no 1 du document DQ39

Madame,

Par la présente, nous souhaitons répondre à la question complémentaire no 1 posée suite à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de parc éolien du Massif du Sud et transmise le 4 mars 2011.

Vous trouverez ci-dessous la réponse à la question suivante :

Il est mentionné au volume 10 de votre étude d'impact (PR5.6) que lors de vos consultations sur votre projet de parc éolien avec les représentants de la Station touristique Massif du Sud, les discussions auraient porté sur des mesures d'harmonisation potentielles.

Pourriez-vous indiquer les mesures d'harmonisation qui ont été discutées lors de ces rencontres et lesquelles ont été retenues ? Dans l'éventualité où aucune des mesures discutées n'aurait été retenue, veuillez en préciser les raisons.

Réponse :

Au printemps 2009, lors d'une rencontre avec les représentants de la Station touristique Massif du Sud (la Station), Saint-Laurent Énergies (SLE) a abordé trois éléments :

- La planification des infrastructures du projet de manière à cohabiter de façon harmonieuse avec les activités de la Station;
- Les mesures d'harmonisation lors de la période de construction du parc éolien;
- Les mesures d'harmonisation lors de la période d'exploitation du parc éolien.

Tel qu'expliqué aux représentants de la Station lors de cette première rencontre, SLE désire développer un projet de parc éolien qui se démarque par sa cohabitation harmonieuse avec les activités existantes. SLE s'est donc donnée comme objectif de développer le projet en fonction de critères à définir en concertation avec la Station. Les critères discutés lors de cette rencontre concernaient :

- Les distances à maintenir entre les éoliennes et les infrastructures de la Station;
- Les distances à maintenir entre les éoliennes et les sentiers et portions du territoire public utilisés par la Station;
- Les distances à maintenir entre les chemins d'accès et les sentiers et portions du territoire public utilisés par la Station.

La Station nous avait fait part de leur perception quant à la perte d'attrait que susciteraient les éoliennes implantées dans les montagnes du Massif du Sud pour leurs clients potentiels. Par conséquent, SLE s'est montrée disposée à discuter des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour répondre à ces préoccupations, de même qu'à développer le design du projet en conséquence.

Lors d'un autre rencontre en mai 2010, SLE a présenté de nouveau à la Station le projet qui avait été modifié en fonction de plusieurs facteurs, incluant les préoccupations que cette dernière avait exprimées lors de la première rencontre. Le principal changement qui concernait la Station était la relocalisation de 6 éoliennes, originellement situées sur la crête du Mont du Midi. Cette modification a eu pour effet d'éloigner, de manière significative, les infrastructures proposées par le projet éolien des installations de la Station (chalets et pentes de ski) ainsi que de ses principales activités (catski, section du sentier multifonctionnel de la crête du Mont du Midi). SLE a également suggéré une collaboration pour une mise en marché mettant en valeur l'apport de l'énergie éolienne pour une image de station de ski « verte ».

Cependant, SLE constate que les réponses de la Station durant ces deux rencontres se sont limitées à confirmer leur perception quant à la perte d'attrait et à discuter de propositions pour des mesures de compensations d'une nature financière. SLE n'a pas été en mesure d'acquiescer à ces demandes, mais demeure persuadée que le parc éolien du Massif du Sud a le potentiel de devenir un modèle de développement durable et de cohabitation harmonieuse dans un contexte multi-ressources.

Par conséquent et dans un effort de trouver une solution acceptable pour la Station, SLE a proposé une discussion sur les mesures d'harmonisations suivantes :

- Une contribution financière de la part de SLE de 10 000 \$ pour aider la Station à développer une campagne de marketing afin d'inclure des références au projet éolien et de

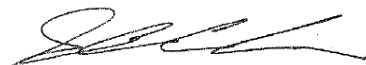
sensibiliser les clients potentiels à la cohabitation harmonieuse et au contexte du développement durable;

- L'utilisation des services et des infrastructures de la Station pendant la phase de construction du projet éolien. Pour ce faire, SLE s'est montrée intéressée à connaître les capacités de la cafétéria et des logements associés à la Station qui pourraient être utilisés par les entrepreneurs impliqués dans la construction;
- La possibilité d'achat par SLE d'un condominium dans le développement immobilier de la Station pour des usages de l'entreprise pendant les phases de construction et opération.

Également, lors d'une rencontre qui a eu lieu en janvier 2011 avec plusieurs intervenants locaux, incluant la MRC et les municipalités de Bellechasse, la Station a fait part à SLE d'un projet de remonte-pente communautaire planifié pour le centre de ski. Il a été question de la participation des intervenants, du gouvernement et de SLE dans le financement de ce projet en tant qu'investisseurs. SLE a demandé plus amples informations sur ce projet ainsi qu'une proposition concrète de la part de la Station afin d'évaluer quelle pourrait être l'implication de SLE dans ce projet.

Pour l'instant, mis à part les mesures d'harmonisation reliées au design du projet tel que mentionnées ci-dessus, aucune mesure de compensation proposée par SLE ou discutée lors de ces rencontres n'a été retenue. En effet, la Station n'a pas encore répondu aux propositions de SLE ni à la demande d'information ou de proposition concrète concernant le financement du remonte-pente.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Madame, mes plus cordiales salutations.



Stephen Cookson
Directeur de projets
Saint-Laurent Énergies

Montréal, le 11 mars 2011

Madame Anne-Lyne Boutin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponse à la question complémentaire no 2 du document DQ39

Madame,

Par la présente, nous souhaitons répondre à la question complémentaire no 2 posée suite à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de parc éolien du Massif du Sud et transmise le 4 mars 2011.

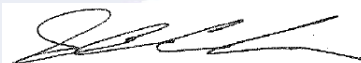
Vous trouverez ci-dessous la réponse à la question suivante :

Est-ce que Saint-Laurent Énergies inc. entend donner suite à la requête de la Station touristique Massif du Sud à l'effet de lui octroyer une redevance annuelle ou une aide à l'acquisition de nouveaux équipements ? Veuillez préciser.

Réponse :

Saint-Laurent Énergies (SLE) ne prévoit pas octroyer une redevance annuelle à la Station touristique Massif du Sud et n'a pas reçu de demande détaillée d'aide à l'acquisition de nouveaux équipements. Nous vous référons à la réponse à la question complémentaire no 1 du document DQ39 pour plus de détails sur les mesures d'harmonisations proposées par SLE à la Station touristique Massif du Sud.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Madame, mes plus cordiales salutations.



Stephen Cookson
Directeur de projets
Saint-Laurent Énergies